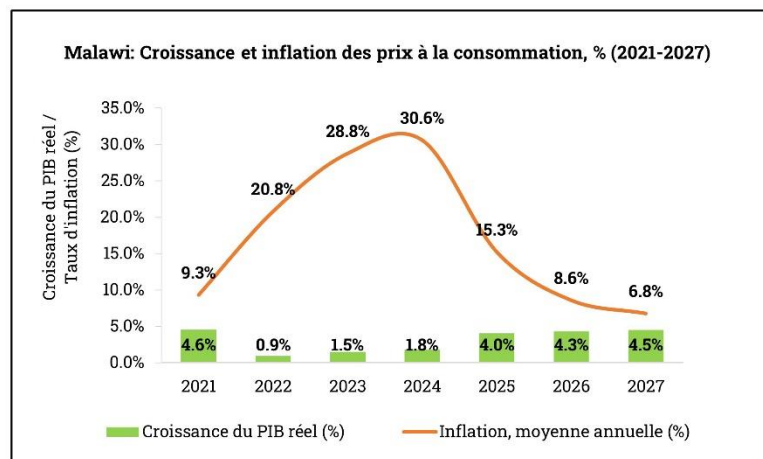


L'économie du Malawi s'est lentement redressée après les derniers chocs économiques mondiaux causés par le conflit entre la Russie et l'Ukraine. La croissance du PIB réel devrait passer de 1,5 % en 2023 à 1,8 % en 2024, après avoir atteint un taux de croissance annuel moyen de 2,3 % de 2021 à 2023. La croissance économique a été largement affectée par la sécheresse, mais elle reste soutenue par la croissance de la construction et de l'industrie manufacturière¹. L'inflation devrait passer de 28,8 % en 2023 à 30,6 % en 2024, après avoir atteint un taux annuel moyen de 19,7 % de 2021 à 2023. L'inflation a été largement alimentée par l'inflation des produits alimentaires (40,8%) et du logement et des services publics (25,6%)².

Figure 1 : Croissance et inflation des prix à la consommation au Malawi, en % (2021-2027)



Source(s) : FMI 2024, *Base de données des Perspectives de l'économie mondiale* : octobre 2024, Fonds monétaire international : Washington, D.C. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/> [Dernière consultation : 13 décembre 2024].

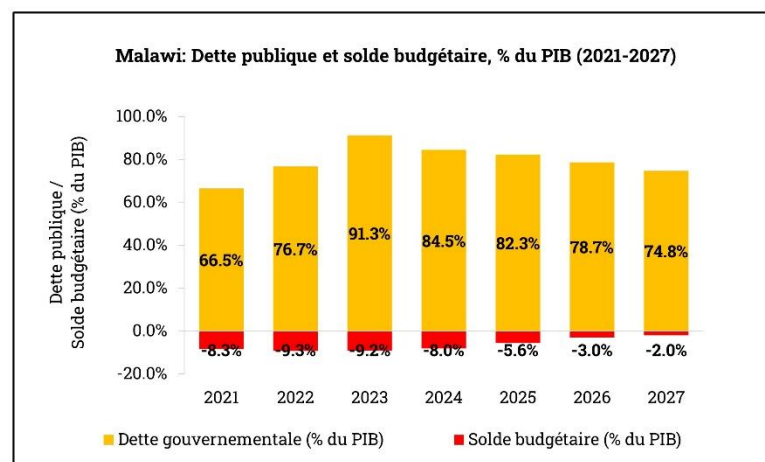
Les critères de convergence macroéconomique de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) visent à promouvoir la stabilité économique et l'harmonisation entre les États membres en ciblant des indicateurs économiques spécifiques. Les critères sont axés sur les taux d'inflation, les déficits budgétaires, les ratios dette/PIB et la stabilité des taux de change. Les critères de la SADC comprennent le maintien de taux d'inflation inférieurs à 5% et de déficits budgétaires inférieurs à 3% du PIB, ainsi qu'un ratio de dette publique inférieur à 60% du PIB. En 2024, les niveaux d'inflation au Malawi sont bien supérieurs à ceux de la SADC à 30,6% en raison

¹ <https://www.rbm.mw/MonetaryPolicy/GetContentFile/?ContentID=61313> ; <https://www.rbm.mw/MonetaryPolicy/GetContentFile/?ContentID=58702>.

² <https://nsomalawi.mw/publications/economy/consumer-price-index>.

de la sécheresse qui affecte la production agricole et augmente les coûts des denrées alimentaires, ainsi que de son impact sur la production d'électricité, qui augmente les coûts de l'énergie³. À ces niveaux d'inflation, selon la règle des soixante-dix, le pouvoir d'achat ou la valeur du MWK* est divisé par deux tous les 2 ans et 3 mois⁴. L'inflation devrait diminuer à 15,3 % en 2025 avant d'atteindre une moyenne annuelle de 10,2 % pour les années 2025 à 2027. À ces niveaux, l'inflation devrait rester supérieure à la référence de la SADC. Néanmoins, l'inflation au Malawi devrait se modérer en raison de l'atténuation de la sécheresse actuelle et de la reprise économique attendue à moyen terme⁵. Par conséquent, selon la règle des soixante-dix, ce niveau de pression inflationniste réduirait de moitié le pouvoir d'achat ou la valeur du MWK en 6 ans et 10 mois. Cela souligne l'importance de continuer à améliorer le cadre de politique monétaire afin d'assurer des mécanismes efficaces de transmission de la politique monétaire et une communication crédible pour aligner les anticipations inflationnistes sur l'orientation de la politique monétaire. Enfin, le Malawi doit également poursuivre ses efforts de résilience climatique. Bien qu'une partie importante de sa production d'énergie nationale provienne de sources renouvelables, la dépendance du Malawi à l'égard de la production hydroélectrique constitue un risque majeur pour les sécheresses, les inondations et les cyclones récurrents.

Figure 2 : Dette publique et solde budgétaire du Malawi, en% du PIB (2021-2027)



Sources : FMI 2024, base de données des Perspectives de l'économie mondiale : octobre 2024, supra.

Le solde budgétaire du gouvernement du Malawi est supérieur à la référence de la SADC à -8,0% du PIB en raison de la pression sur les dépenses à la suite du cyclone de 2023 suivi de la sécheresse de 2024 et du ralentissement de la croissance économique⁶. Malgré ces niveaux d'équilibre budgétaire, la dette du gouvernement du Malawi devrait diminuer en 2024 en raison du ralentissement de la dépréciation de la MWK. La dette publique devrait diminuer à 84,5 % du PIB en 2024, contre 91,3 % du PIB en 2023, après avoir atteint une moyenne annuelle de 78,2 % du PIB

³ <https://www.imf.org/en/News/Articles/2024/05/23/pr-24177-malawi-imf-staff-completes-mission>.

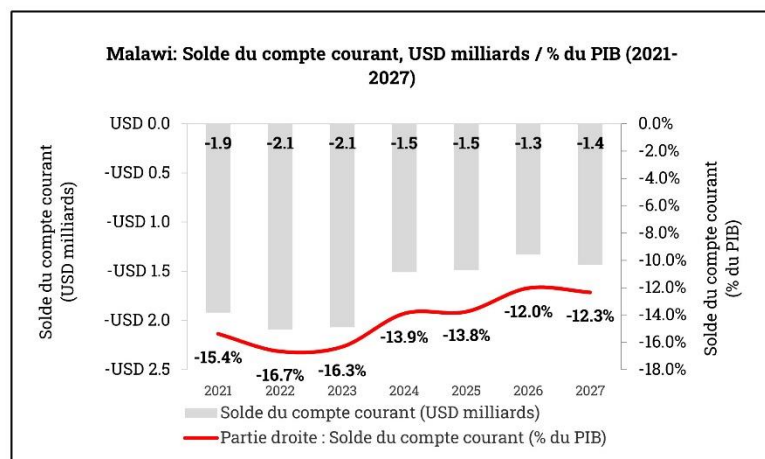
⁴ La règle de 70 est une méthode simple pour estimer le temps nécessaire pour qu'une variable double ou divise par deux, compte tenu de son taux de croissance annuel fixe ou de son taux d'amortissement, en divisant 70 par le pourcentage du taux de croissance ou du taux d'amortissement.

⁵ <https://www.rbm.mw/MonetaryPolicy/GetContentFile/?ContentID=61313>.

⁶ <https://www.malawi.gov.mw/index.php/resources/documents/statements>.

de 2021 à 2023. À ces niveaux, la dette publique reste supérieure à la référence de la SADC en 2024. Le déficit budgétaire du Malawi devrait se réduire à -3,6% du PIB entre 2025 et 2027. Dans le même temps, la dette publique du Malawi devrait diminuer à 82,3 % du PIB en 2025 après avoir atteint une moyenne annuelle de 78,6 % du PIB en raison des plans du gouvernement visant à favoriser la reprise économique et la stabilité macroéconomique en rationalisant les dépenses publiques, en diversifiant les revenus, en faisant progresser les stratégies d'exportation et en réalignant le contrôle des changes pour améliorer les réserves de change⁷. Grâce à la discipline budgétaire, à la transparence et à la gestion de la dette, la situation budgétaire et les niveaux de dette publique du gouvernement du Malawi devraient s'améliorer au cours de la moyenne. Ces interventions, ainsi que la poursuite des réformes de diversification économique, devraient contribuer à améliorer le secteur extérieur et la balance des paiements du Malawi.

Figure 3 : Balance courante du Malawi, USD* milliards /% du PIB (2021-2027)



Sources : FMI 2024, base de données des Perspectives de l'économie mondiale : octobre 2024, supra.

En 2024, le déficit du compte courant du Malawi devrait se réduire à -USD 1,5 milliard (environ -13,9 % du PIB), contre -USD 2,1 milliards (environ -16,3 % du PIB) en 2023, après avoir atteint un déficit courant annuel moyen de -USD 2,0 milliards (environ -16,1 % du PIB) pour la période 2021-2023. C'est bien au-dessus de la référence de la SADC qui tablait sur un déficit courant ne dépassant pas -3,0% du PIB. Le déficit du compte courant devrait se réduire en raison de l'affaiblissement du MWK et du renforcement de la politique monétaire qui comprime la demande d'importations. À moyen terme, de 2025 à 2027, le déficit de la balance courante du Malawi devrait se réduire à -USD 1,4 milliard (environ -12,7% du PIB). La balance courante devrait rester bien supérieure à la référence de la SADC. Le déficit de la balance courante devrait se réduire en raison des réformes politiques et de l'amélioration des fondements macroéconomiques intérieurs à moyen terme⁸. Cependant, les incertitudes quant au potentiel de sécheresses ou de chocs climatiques futurs constituent des risques majeurs pour l'économie malawienne.

⁷ <https://www.malawi.gov.mw/index.php/resources/documents/statements>.

⁸ <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2023/English/IMWIEA2023002.ashx>.

Contact Développement

Service d'information PESA

Courriel : info@politiceconomy.org.za

© 2025 Economie politique Afrique australe, NPC

Tous droits réservés. Publié en 2025.

PESA 2025. *PESA Editorial, Malawi : 2H2024/25*, Économie politique Afrique australe : Pretoria.

Éditorial de PESA

L'éditorial de PESA présente des recherches menées par le personnel de PESA sur des questions d'intérêt régional, régional ou national. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de la PESA, de son conseil consultatif ou de la direction de la PESA.

Note (*) :

Dans cette publication, « MWK » fait référence au kwacha malawite et « USD » fait référence au dollar américain. Sauf indication contraire, toutes les comparaisons en pourcentage sont effectuées d'une année sur l'autre.

PESA

Pretoria, Gauteng, Afrique du Sud

Pour des corrections, des questions ou d'autres services, veuillez contacter : Services d'information PESA.

© Copyright Economie Politique Afrique Australe NPC. Ce rapport est confidentiel et ne peut être utilisé que par le ou les destinataires prévus. Il ne peut être distribué par le(s) destinataire(s) prévu(s) à une autre partie, sans le consentement exprès préalable de l'APN d'économie politique d'Afrique australe (PESA). PESA ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans cette publication et n'accepte aucune responsabilité pour toute conséquence de leur utilisation. PESA encourage l'impression ou la copie d'informations exclusivement à des fins personnelles et non commerciales, avec une reconnaissance appropriée de PESA. Il est interdit aux utilisateurs de revendre, de redistribuer ou de créer des œuvres dérivées à des fins commerciales sans le consentement écrit exprès de PESA. En désignant ou en faisant référence à un territoire ou à une zone géographique particulière, ou en utilisant le terme « pays » dans le présent document, PESA n'a pas l'intention de porter de jugement sur le statut juridique ou autre d'un territoire ou d'une zone.